

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015 18 H 30
--

Présents : G Balazun, D Lecerf, JM Domenech, V Berton, I Arcos, ML Jouannic, C Chambrun, P Blasco, L Nogaret, J Nougaliat, A Marsollier, E Bebien, G Daire, N Bizart, V Pozzo.

Absents : J Chabanis pouvoir à JM Domenech, N Cathomen pouvoir à G Balazun, M Lorente, pouvoir à D Lecerf, A Soussen pouvoir à V Berton.

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte à 18 h 35.

Le maire relate au conseil de la lettre de démission de Serge Abdank Kossovsky et souhaite la bienvenue à Valentin Pozzo, candidat qui figurait sur la liste de la municipalité.

I Modification simplifiée du PLU n°1 :

Suite au refus de la métropole de poursuivre la révision du PLU engagée par la commune en décembre 2014, une modification simplifiée pour erreur matérielle sur deux parcelles sises au chemin des pins a été lancée. Ces deux parcelles avaient été laissées en zone N alors que la propriété principale des pétitionnaires est en zone UD1. La métropole a estimé qu'il s'agissait d'une mauvaise délimitation de la zone urbaine UD1 et a lancé une modification simplifiée pour erreur matérielle sur le document graphique. Pour que la procédure puisse continuer (saisie des personnes publiques associées et mise à disposition du public) le conseil municipal, en parallèle au conseil métropolitain, doit émettre un avis. Le conseil adopte à l'unanimité ce dossier et autorise le maire à signer toutes pièces afférentes.

II Voirie – Métropole :

Le maire rappelle au conseil que depuis près d'un an la commune travaille en parallèle avec la métropole pour notamment le **transfert de la compétence voirie**. Il avait décidé une mise à disposition à hauteur de 30 % des quatre agents des services techniques, c'est d'ailleurs sur cette base que les groupes de travail des DGS ont calculé l'attribution de compensation provisoire. Lors d'une des dernières conférences des maires, il a été refusé cette mise à disposition et décidé un transfert à 100 % d'un seul agent. Les élus de la commune ont fait part de leur mécontentement et de leur inquiétude quant à cette décision mais en vain. Geniès Balazun le maire, Alain Soussen adjoint à la voirie et Marjolaine Guyotot DGS ont reçu les agents techniques de la commune, dont l'un d'entre eux serait intéressé. La DGS l'accompagnera dans cette modification de carrière.

Taxe électricité : Lors des calculs de l'attribution de compensation provisoire, il avait été annoncé par la métropole que la TCFE (taxe communale finale sur l'électricité) devait être reversée à la métropole, les chiffres ont été ainsi portés au budget communal. Aujourd'hui, les services juridiques de la métropole nous informent que ce reversement est optionnel. Après examen financier de cette recette et de son éventuelle évolution, le conseil municipal décide de garder cette recette de fonctionnement. Une décision modificative du budget sera prise en ce sens.

Marché de voirie : Le maire rappelle que la tranche ferme inscrite dans le marché pluriannuel de voirie (2014/2017) n'est toujours pas achevée. Elle concernait l'aménagement sécuritaire et paysager de la RD610 sur la partie dite « route de Sommières ». Ces travaux nécessitent une permission de voirie du conseil départemental, antenne de Lunel-Viel. Les responsables de ce service ne veulent pas la délivrer malgré les nombreux courriers et entretiens obtenus pour l'explication du dossier. Le motif invoqué par le conseil général est le lancement d'une étude globale sur la RD610 dans toute la traversée du village. Cette étude bloque également la tranche conditionnelle 1 du marché de voirie dans laquelle il y avait également l'aménagement sécuritaire côté route de Montpellier. La seule solution que nous apporte le conseil général est celle de modifier les tranches conditionnelles du marché. Cette solution n'emporte pas la satisfaction des élus soucieux et engagés vis-à-vis de la sécurité des administrés. Enfin les aspects juridiques et financiers ne sont pas si simples à aborder, des engagements dans le temps ont été pris avec les services de la métropole et avec l'entreprise retenue. Le conseil regrette cette décision qui entraîne un retard conséquent dans la réalisation de ces travaux et émet le vœu d'une avancée rapide des services du conseil départemental.

III Zac les Plans :

Cet été la société Hectare a procédé à l'appel d'offres pour les travaux de VRD. Ont été retenues les entreprises TP Sonerm (terrassements, voiries, dessertes, réseaux) et Allez (éclairage public). Les actes notariés pour l'acquisition des terrains concernés par la tranche 1 sont passés. Mercredi 16 septembre a eu lieu la 1ere réunion de chantier avec l'ensemble des entreprises, des concessionnaires de réseaux, la société Hectare, la municipalité et le cabinet Chapuis qui est maître d'œuvre de cette opération. Les travaux n'ont pas pu commencer comme il était prévu, l'autorisation de voirie du conseil général, antenne de Lunel-Viel, pour l'accès chantier sur la RD610 n'a toujours pas été délivrée. L'entreprise TP Sonerm a proposé de débiter le chantier par le débroussaillage du terrain et le terrassement du bassin de rétention en accédant provisoirement par le chemin des Hugnes afin de ne plus perdre de temps. La permission de voirie par cet accès provisoire a été prise par la commune.

IV Commissions municipales :

Le tableau des commissions municipales a été remanié prenant en compte les modifications au sein du conseil.

Commissions	Vice-président	Membres
Appel d'offres	Chabanis	Domenech Nogaret
Finances	Domenech	Marsollier, Chabanis, Bzart
Travaux voirie	Soussen	Chabanis, Nogaret, Blasco, Daire
Patrimoine Culture	Arcos	Cathomen, Nougaliat, Bebien, Pozo
Environnement	Soussen	Cathomen, Daire, Bebien
Jeunesse sport affaires scolaires	Berton	Nougaliat, Bizart, Lorente, Pozo
Urbanisme	Lecerf	Marsollier Domenech Lorente
Zac	Lecert	Berton Chabanis Blasco Domenech
Associations festivités commerçants	Soussen	Daire Arcos Nogaret Blasco Lorente Bizart, Pozo
Sécurité	Lecerf	Chambrun, Jouannic
Communication	Lecerf	Cathomen, Bebien, Jouannic

Délégués au SIVOM Bérange Cadoule Salaison : titulaires Nathalie Bizart, Eve Bébien, Suppléant Valérie Berton

Représentants au Syndicat des Eaux Garrigues Campagne : Geniès Balazun, Alain Soussen.

Elu auprès de la métropole : Geniès Balazun

Délégué au syndicat mixte d'Electrification : Alain Soussen

Délégués auprès de l'office de tourisme de Castries : Titulaires Isabel Arcos, Jérôme Nougaliat, Suppléant Eve Bébien

Délégué au Relais Assistantes maternelles : Valérie Berton

Délégué au Clic Maillage : Catherine Chambrun, Annie Marsollier

Délégués au CCAS : au sein du conseil municipal : Geniès Balazun, Isabel Arcos, Catherine Chambrun, Marie-Louise Jouannic, Alain Soussen, Nathalie Bizart. Membres extérieurs : Christian Cathomen, Renée Saint Cyr, Micheline Larcher, François Bertin.

V Point sur la fête et la rentrée :

La fête votive 2015 s'est bien déroulée, le maire félicite le jeune président du comité d'animation Théo Pozo. Le conseil décide toutefois de revoir la partie sécurité au-delà de l'heure légale de fermeture du bal.

La rentrée scolaire s'est bien passée également. Les taps ont démarré le 7 septembre avec cette année une intervenante, Sandra Provincio, de Restinclières, auprès des maternelles pour des contes et de la motricité.

VI Questions diverses :

- Le maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'AEA (association Agir Ensemble Autrement) compte tenu de leur participation financière lors du festival du vin et de la musique. Le conseil approuve cette décision, une subvention de 310 € leur sera versée.
- Les statuts du syndicat des eaux Garrigues Campagne ont été modifiés compte tenu du transfert de la compétence assainissement collectif et assainissement autonome à la métropole. Cette modification de statuts est approuvée par le conseil.
- Moustiques : La commune de Restinclières, comme d'autres, a été particulièrement touchée par les moustiques cette année. Une campagne d'information a été faite par voie d'affichage, emailings, rappelant à chacun les mesures de protection à prendre (éviter les eaux stagnantes etc...). Le conseil va se rapprocher des services de l'EID (Entente Interdépartementale de démoustication) qui a pour vocation de lutter contre la prolifération des moustiques. Dans un premier temps, elle est chargée de faire une expertise pour identifier les lieux de développement et met ensuite en place les méthodes nécessaires à la régulation des populations nuisibles.
- Inondations : Suite aux intempéries du 23 août, la commune a demandé une reconnaissance catastrophes naturelles. La préfecture doit prendre une décision le 22 septembre. Par mesure d'urgence, le maire a demandé à l'entreprise Even une remise en état des chemins ruraux, un curage de fossés sera entrepris. Une réunion avec les viticulteurs sera également organisée pour faire un point sur les dégâts subis.

Le Maire a sollicité par courrier le conseil départemental pour l'entretien urgent des fossés jouxtant la RD610 et l'élagage des platanes (de nombreuses branches sont tombées et d'autres fragilisées), suite aux préjudices subis par les riverains de cette RD (mur de clôture écroulé, inondations de propriétés...). Le conseil départemental a répondu que ces problèmes allaient être étudiés, plus de trois semaines après la demande de la commune. Le conseil regrette le manque de réactivité face à une situation d'urgence.

- Le maire informe le conseil que le projet de construction d'un gymnase entre les communes de Beaulieu et de Restinclières a été présenté au président de la métropole.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 15.